



Succession de son vivant, creation d'une SCI??

Par **Nico21**, le **02/01/2013** à **12:17**

Bonjour,

Bonjour,

Mon père fait construire une maison. je souhaite pouvoir investir de l'argent pour financer les travaux et par conséquent detenir des "parts" de ce bien jusqu'à la succession.

Quelle est la meilleure solution pour nous?

Création d'une SCI?

Est-il possible que mon père me lègue la maison et qu'il puisse en avoir l'usufruit?

Quelle est la meilleure solution pour ne pas être asphixié par les droits de succesion?

Merci d'avance pour votre aide

Par **youris**, le **02/01/2013** à **17:39**

bjr,

votre père peut vous faire une donation de la nue-propiété et lui garder l'usufruit.

mais êtes-vous enfant unique ?

cdt

Par **Nico21**, le **02/01/2013** à **17:49**

Merci pour votre réponse.

Je suis enfant unique.

Dans le cas d'une donation de la nue propriété, je serais donc propriétaire du bien?

Quels sont les avantages de ce fonctionnement plutôt qu'une SCI?

Cdt

Par **youris**, le **02/01/2013** à **19:56**

bjr,

étant nu-proprétaire et votre père usufruitier, à son décès vous devenez plein propriétaire automatiquement.

une sci doit être gérée comme toute société avec des assemblées et de la comptabilité et des bilans même si cela est rarement le cas mais en cas de litige, cela peut être considéré comme une société fictive.

cdt